

2013 : LES 30 ANS D'ACERMI

LA MARQUE DE CERTIFICATION DES ISOLANTS
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS



ACERMI, UNE CERTIFICATION QUI S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS ET TENDANCES DU SECTEUR

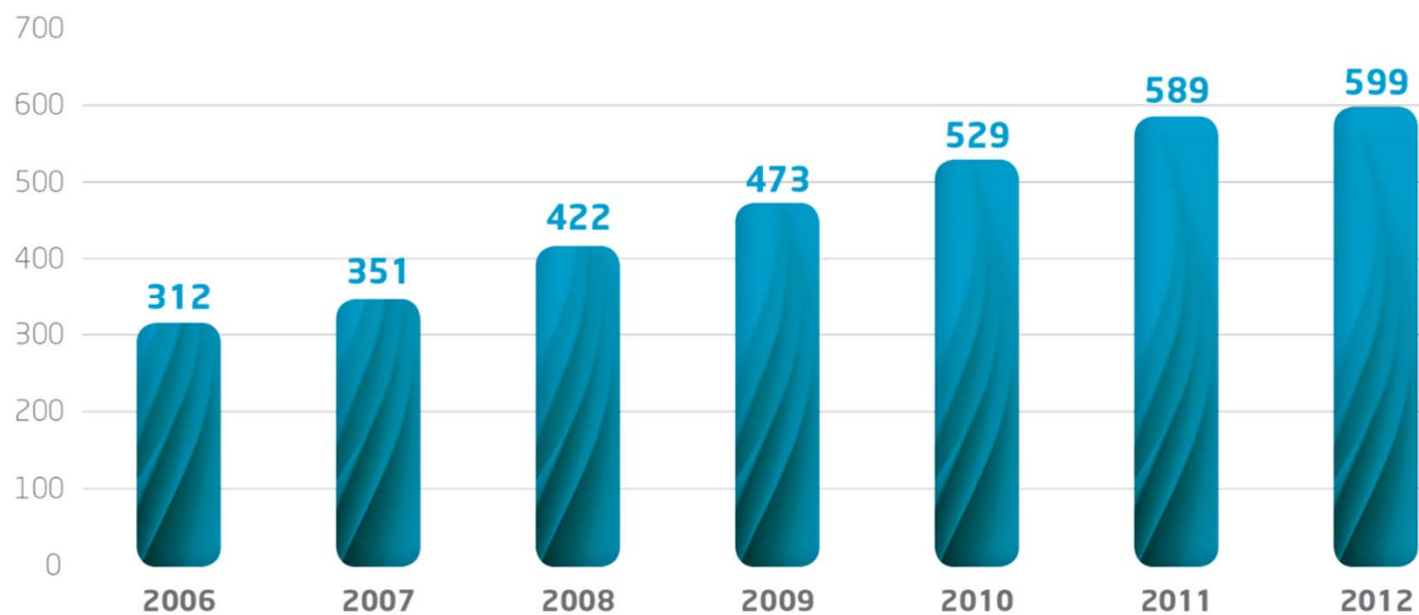
Pascal Prudhon, LNE
Chef du pôle Certification Plurisectionnelle,
Direction certification et formation



Performances annoncées
=
Performances confirmées par ACERMI

- Les contrôles apportent l'assurance que le produit certifié possède les caractéristiques annoncées sur l'étiquette.
- Au terme de l'audit et des essais, le fabricant obtient le droit d'apposer sur les isolants concernés le logo ACERMI.
- Le droit d'utiliser le certificat ACERMI est réexaminé périodiquement selon les résultats obtenus.

↗ Un nombre de certificats qui a doublé entre 2006 et 2012

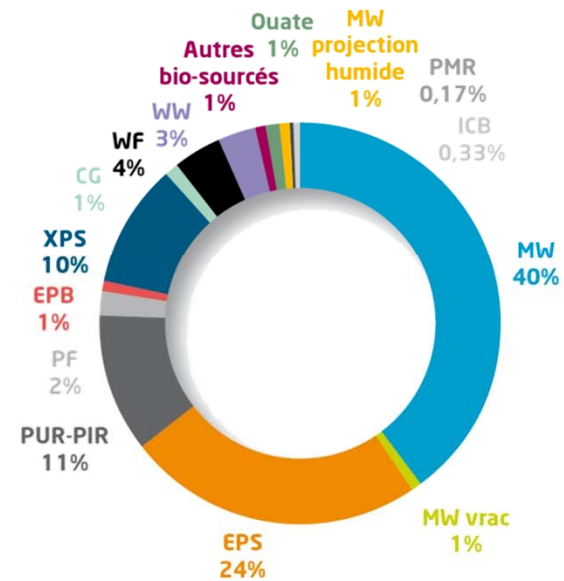
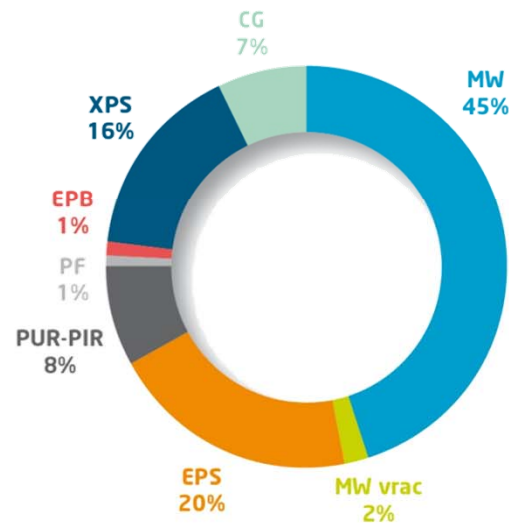




Une diversification continue des matériaux certifiés

2006

2012



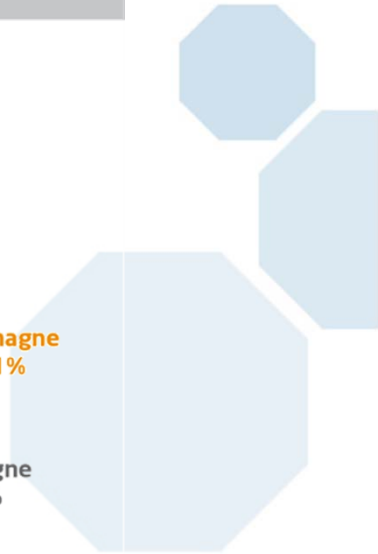
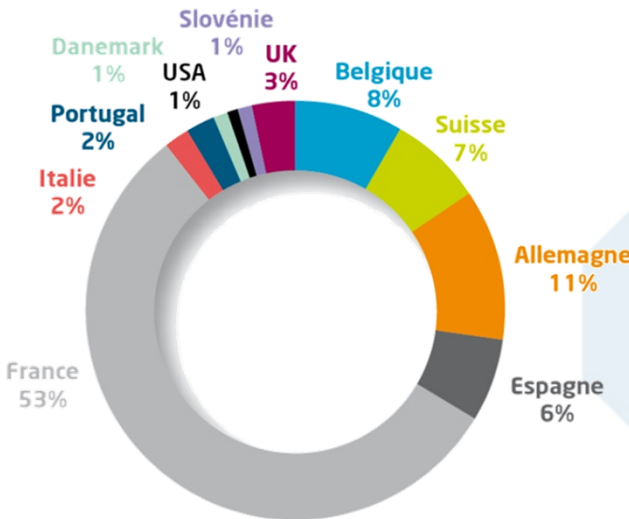
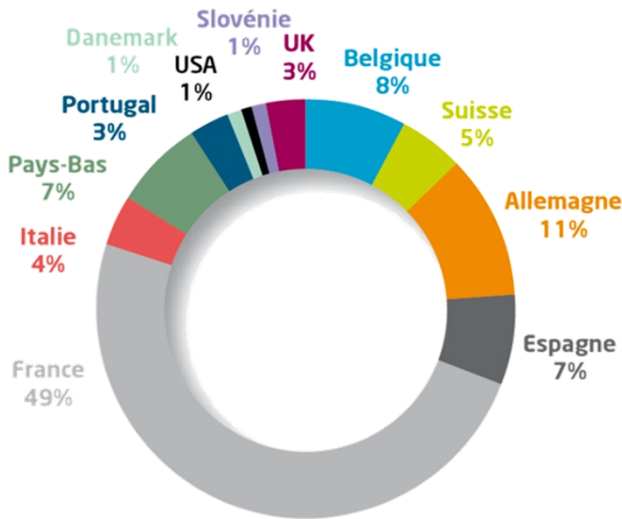
Famille MW : Feutres, matelas et panneaux de laine minérale
Famille MW vrac : Laine minérale en vrac
Famille EPS : Plaques de polystyrène expansé moulé en blocs, en continu ou en plaque
Famille PUR / PIR : Plaques de mousse de polyuréthane ou de polyisocyanurate
Famille PF : Plaques de mousse phénolique
Famille EPB : Plaques à base de perlite expansée
Famille XPS : Plaques de mousse de polystyrène extrudé
Famille CG : Verre cellulaire

Famille ICB : Liège expansé pur
Famille WF : Panneaux à base de fibres de bois
Famille WW : Panneaux à base de laine de bois
Famille PMR : Produits minces réfléchissants
Autres bio-sourcés : Produits à base de matériaux d'origine animale ou végétale
Ouate : Ouate de cellulose en vrac
MW projection humide : Produit à base de laine minérale, projection humide



Des usines auditées partout en Europe

2006 2011





Evolution des référentiels

2011 : Intégration des produits en ouate de cellulose

2011 : Intégration des produits laines minérales vrac par projection humide

2013 : Refonte des référentiels avec des cahiers spécifiques par produits

PROJET 2013 : Référentiels tremplin pour l'intégration de nouveaux matériaux



PRESCRIRE LA MARQUE D'ISOLANTS ACERMI : DES AVANTAGES POUR TOUTE LA FILIÈRE

Benoît Gagneux, UMPI-FFB
Union des métiers du plâtre et de l'isolation

David Morales, Président CAPEB UNA MTPI
Métiers Techniques du Plâtres et de l'Isolation



ACERMI : Marque de qualité

CE Nom ou marque distinctive
Adresse déposée du fabricant
2 derniers chiffres de l'année de l'apposition du marquage CE
N° de certificat de conformité CE
N° EN de la norme produit

Organisme notifié n°XXXX Code de désignation

Euroclasse	R_D m ² .K/W	λ_D W/(m.K)
A2 s1 - d0	1,35	0,038
Epaisseur mm	Longueur mm	Largeur mm
50	1200	1000
m ² /colis	Pièces par colis	
3,60	3	

NOM PRODUIT
N° contrôle + Usine

 02/000/YYY/93
www.acermi.com

Avic Technique n° 5/00.145C

00000*00117

Résistance thermique certifiée

- Reconnue
- Identifiable
- Contrôlée



Autres caractéristiques

- Réaction au feu
- Performance mécanique
- Comportement à l'eau
- Profil d'usage I.S.O.L.E
- Etc.

➤ **Gage de confiance sur l'aptitude à l'usage**



Les documents de mise en œuvre s'appuient sur la certification ACERMI

- Avis Techniques et Documents Techniques d'Application
- DTU : La certification ACERMI vaut la preuve du respect des exigences prévues dans les DTU



Crédit d'impôt développement durable (CIDD)

- Le CIDD permet de déduire des impôts les dépenses d'équipement pour certains travaux de rénovation énergétique
 - CIDD 15 % sur les matériaux d'isolation
 - CIDD majoré (23%) sur les bouquets de travaux (isolation des murs extérieurs et de la toiture, ou autres travaux d'équipement et de rénovation énergétique)
- Pour tous les contribuables, propriétaires comme locataires
- Jusqu'au 31 décembre 2015

Prescrire ACERMI : Les aides financières

Valeurs minimales à respecter pour le CIDD

Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3,0 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toitures terrasses	$R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Rampants de toiture et plafonds de combles	$R \geq 6,0 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7,0 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	$R \geq 1,2 \text{ m}^2.\text{K/W}$



EcoPTZ (prêt pour la rénovation d'un logement)

- Prêt sans intérêt pour faire réaliser un bouquet de travaux aboutissant à une amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment :
 - Isolation de la toiture
 - Isolation des murs donnant sur l'extérieur
 - Autres travaux d'équipement et de rénovation énergétique
- Il est possible d'y inclure aussi les travaux induits par les travaux éligibles (peinture, électricité...) et les frais d'études
- Cumulable avec le CIDD si les revenus du foyer fiscal du demandeur sont inférieurs à 30 000 €

Prescrire ACERMI : Les aides financières

Valeurs minimales à respecter pour l'écoPTZ

Planchers de combles perdus	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Rampants de combles aménagés	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toitures terrasses	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Murs extérieurs (ITI ou ITE)	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$



Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

- Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les fournisseurs et distributeurs d'énergie doivent permettre à leurs clients de réaliser des économies d'énergie.

Murs	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Combles et toitures	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Prescrire ACERMI : Les aides financières

Programme Habiter mieux de l'ANAH

- Pour les propriétaires occupants
- Subvention de l'ANAH pour améliorer la performance énergétique des logements :
 - Prime forfaitaire d'un montant minimum de 1 600 € (pouvant être majorée jusqu'à 2100€)
 - Complète les aides de l'ANAH pour l'amélioration des logements des propriétaires occupants aux ressources modestes (20 ou 35 % du montant total des travaux).
- Pour en bénéficier, il faut :
 - Etre accompagné par un organisme reconnu,
 - Réaliser des travaux qui permettent d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement,
 - Etre situé dans un territoire où un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique a été conclu.



Prescrire ACERMI : Les aides financières

Deux nouvelles primes exceptionnelles :

de 1350 €

- Travaux réalisés par des professionnels,
- Travaux d'isolation thermique de la totalité de la toiture,
- Travaux d'isolation thermique de la moitié au moins des murs donnant sur l'extérieur,
- Autres travaux d'équipement et de rénovation énergétique.

et 3000 €

- Amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 %,
- Accompagnés par un spécialiste (diagnostic, évaluation énergétique et proposition des travaux les plus adaptés),
- Travaux intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.



TVA à taux réduit

- 5 % en 2014 au lieu des 10 % prévus pour les travaux de rénovation thermique des logements achevés depuis plus de deux ans (résidence principale ou secondaire)
 - Sur les produits
 - Sur leur mise en œuvre
 - Si les travaux sont réalisés par une entreprise

RÉFÉRENTIEL “TREMPLIN” POUR LES PRODUITS INNOVANTS

LA PAROLE À...

Anne Darcourt, BUITEX

Responsable Technique et développement de produits

Maxime Roger, CSTB

Directeur Délégué Isolation et Revêtements

Quand recyclage rime avec innovation

- Création en 1898 par Eugène Buisson
- Précurseur de l'effilochage
- Recyclage des déchets de couvertures qu'il revend aux fabricants de Cours la Ville
- 3 générations plus tard, Jean-Pierre Buisson lance le produit isolant ISONAT VEGETAL, 1er isolant en panneau/rouleau à base de fibres végétales à obtenir un Avis Technique en 2004.

Fin 2011

- BUITEX décide de créer un produit à base de fibres textiles effilochées pour compléter sa gamme d'isolants en panneaux/rouleaux.

La question de la validation de la performance se pose dès le départ.



Pourquoi certifier le produit ACERMI ?

- Il n'existe pas de norme produit harmonisée, l'offre produit étant très limitée.
- Nos produits en panneaux/rouleaux sont certifiés ACERMI.
- Nos clients nous demandent la certification ACERMI sur le produit en vrac.



Certifié ou pas ?

2012

La création d'un référentiel spécifique à notre produit est envisagée avant d'être abandonnée car :

- Nos clients veulent des données certifiées et un Avis Technique,
- Démarche lourde et compliquée pour notre structure de PME.

2013

Annnonce de la création du Référentiel Tremplin ACERMI

- Avis Technique favorable pour COTONWOOL obtenu fin Mars 2013
- Création du référentiel tremplin début juillet 2013

➤ **BUITEX fait sa demande de certification ACERMI fin juin 2013.**

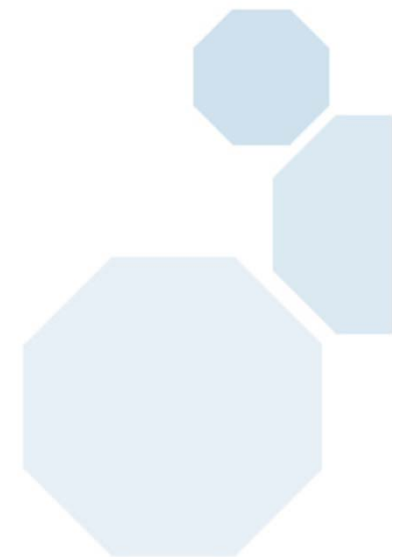


Ambition

- Répondre au besoin d'une performance thermique certifiée pour tous les produits d'isolation
- Définir des modalités de certification adaptées aux entreprises qui innovent
 - TPE / PME
 - Peu de retour d'expérience sur la production

Domaine d'application ouvert

- Aux produits isolants ...
 - $R \geq 0,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- ... et considérés comme aptes à l'usage
 - Avis Technique ou Document Technique d'Application
 - DTU
 - Règles professionnelles
 - ATEx de type A



Exemples de produits certifiables

- Les produits biosourcés en vrac (coton, etc.) autres que ceux déjà traités dans les référentiels existants
- Les produits isolants sous vide ou aérogels
- Les blocs de coffrages isolants
- Les bétons cellulaires
- Les panneaux sandwichs à âme isolante
- Les matelas de fibres synthétiques
- Etc.

Une dynamique de développement pour répondre aux attentes

- Des innovateurs
- Des prescripteurs
- Des consommateurs

➤ **Nouveau contenu par l'évolution des référentiels**

➤ **Nouvelle apparence par l'évolution du site internet de la marque**

 www.acermi.com



Association pour la **CERTIFICATION**
des **Matériaux Isolants**

Qui sommes-nous ?

L'isolation dans le
bâtiment

La marque ACERMI

Documents de référence

Chercher un isolant
certifié

Un isolant pour un usage



Depuis 30 ans, l'Association pour la CERTIFICATION des Matériaux Isolants "ACERMI", accompagne de manière neutre et indépendante l'innovation des isolants. Elle valide en usine et en laboratoire les caractéristiques des isolants thermiques.

Grâce aux contrôles effectués par l'ACERMI, aussi bien sur les performances des produits et le "suivi qualité" de la production, bureaux d'études, prescripteurs, professionnels, assureurs et acheteurs peuvent être rassurés sur la stabilité de la performance finale des isolants dans le temps et de leurs caractéristiques liées à l'usage. Certificats valides, caractéristiques certifiées, aide au choix d'un isolant, avantages à utiliser ou prescrire les isolants certifiés ACERMI, évolution de l'activité de la marque depuis 30 ans, sont quelques-uns des thèmes abordés sur ce site, pour que chacun

[VOUS ÊTES :]

Artisan, entrepreneur

Merci de votre attention